



**Groupe des élus de gauche  
et républicains**

## **1<sup>ère</sup> ASSISES DÉPARTEMENTALES POUR L'ALTERNANCE : LA DÉCENTRALISATION**

**- Samedi 6 novembre 2004 -**

### **Introduction des animateurs**

Lancée vraiment par la gauche en 82 à l'époque de Gaston Deferre, la décentralisation de compétences vers les collectivités locales, départementales et régionales pour une gestion de proximité et donc plus proche des citoyens a avancé par étapes. La dernière vise à transférer :

La voirie nationale

Les aérodromes

Les plans d'élimination des déchets ménagers

Le fonds d'aide aux jeunes

Aide à la construction et réhabilitation des logements sociaux

La gestion du FSL Fonds de Solidarité Logement

Gestion des personnels techniques, ouvriers et de services des collèges

Détermination de la carte scolaire

Rapprocher la gestion des citoyens c'est à priori une volonté de recherche de rapidité et d'efficacité, mais cela induit aussi des transferts de charges, responsabilités, compétences et la question qui se pose c'est : qui paye, avec quelles ressources garanties ? Quelles seront les compensations qui descendront de l'Etat pour garantir une gestion saine des dossiers, garantir une égalité entre les territoires, faire qu'il n'y ait pas de victimes soit du côté des gestionnaires soit du côté des usagers par ce transfert. Donc a priori décentraliser c'est pour faire mieux ? Cette mesure soulève pourtant toujours un scepticisme et une méfiance légitime. Il faut expliquer les mesures, faire les efforts pour les comprendre et surtout réciproquement écouter avec attention le témoignage des acteurs de terrain, les plus à même d'identifier les effets pervers de toute mesure.

C'est la vocation de cette rencontre.

Vous avez pris l'initiative de réunir ici des élus, représentants de collectivités, des syndicats, unions départementales et branches professionnelles concernées, des associations, les PAIO, les bailleurs sociaux, des locataires, et les forces de gauche du département ..... Bref tous ceux qui seront concernés par les prochains transferts à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2005. Pourquoi cette initiative maintenant ? N'y aurait-il pas eu assez de concertation dans la phase d'élaboration de la loi ? Quel est donc l'enjeu aujourd'hui alors que la loi a été adoptée en Août 2004 et est donc applicable ?

## **Christophe COUNIL, Président du groupe des conseillers généraux de Gauche :**

Sur les 19 sièges en jeu lors des élections cantonales des 21 et 28 mars, les élus de Gauche en ont remporté huit alors qu'ils n'en détenaient qu'un seul avant 1998. Désormais composé de 16 élus, notre groupe n'a jamais été aussi nombreux.

### *La Sarthe à gauche ... c'est possible !*

En terme de population, les 16 élus de Gauche représentent désormais 51% des Sarthois. Cette situation paradoxale, d'une gauche majoritaire en nombre d'habitants représentés mais minoritaire en nombre de sièges est liée au caractère archaïque du découpage cantonal qui met à égalité des cantons de 34.000 habitants et de 3.400 habitants.

Ce résultat est le fruit de l'enracinement de nos candidats et du fait que la Gauche sarthoise apparaît aux yeux d'une majorité de Sarthois comme une force d'alternance crédible en Sarthe et plus particulièrement à la tête du Conseil général.

### *Construire un projet alternatif pour la Sarthe*

Aussi, afin de contribuer à l'émergence d'une réelle démocratie de projets et préparer cette alternance, nous avons décidé, dès à présent, de lancer une série de rencontres pour construire un projet alternatif en Sarthe.

Ces réunions ouvertes à tous rassembleront régulièrement sur des thèmes précis les forces vives du département : élus, syndicats, associations, organismes divers et de simples citoyens intéressés par la vie de leur département.

Plusieurs thèmes ont déjà retenu notre attention : politique vis-à-vis des personnes âgées, personnes handicapées, éducation, soutien au monde rural ...

### *Une première réunion sur la décentralisation*

La loi du 13 août 2004 sur les libertés et responsabilités locales s'inscrit dans le cadre de l'acte II de la décentralisation. A partir du 1<sup>er</sup> janvier, le Conseil général sera doté de nouvelles compétences :

- Voirie nationale, aéroport,
- Plan d'élimination des déchets ménagers,
- Fonds d'aide aux jeunes (FAJ),
- Aides publiques en faveur de la construction et réhabilitation des logements sociaux, gestion du Fonds de Solidarité Logement (FSL)
- Gestion des personnels techniques ouvriers et de service des collèges (TOS), détermination de la carte scolaire des collèges

Ces transferts de compétences s'accompagneront de transferts de personnels, près de 900 personnes seront concernées en Sarthe (420 pour les TOS et 400 pour la DDE).

Les représentants des forces de gauche ont combattu au Parlement, ces nouvelles dispositions qui portent atteinte à l'égalité entre les territoires et à l'autonomie financière des collectivités locales.

Néanmoins, la loi a été votée et s'applique à l'ensemble du territoire ; les premiers décrets d'application paraîtront avant le 31 décembre 2004 pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

En Sarthe, le contenu de la décentralisation nous amène à nous poser de nombreuses questions tant sur les conditions de transfert des personnels que sur les conditions d'exercice par le Conseil général de ses nouvelles compétences. Par ailleurs, les modalités de compensation financière mal définies à ce jour laissent présager une forte hausse de la fiscalité locale ces prochaines années.

Ces assises sont l'occasion de confronter nos idées, nos souhaits et nos craintes afin de bâtir à gauche une attitude commune face à la mise en œuvre de cette phase II de la décentralisation.

### *Les modalités du débat*

Le débat d'aujourd'hui sera organisé autour de 4 axes majeurs :

- Education (transferts des TOS ...);
- Voirie (transferts des routes nationales et du personnel DDE);
- Fonds d'aides aux jeunes;
- Politique du logement (FSL, aides aux logements sociaux).

Ont été invités :

- les unions départementales des syndicats;
- les syndicats de l'éducation nationale et de la DDE;
- les PAIO et missions locales;
- les bailleurs sociaux;
- les associations de locataires;
- les partis politiques de gauche;
- les élus de gauche du département.

### **Thème 1 : « Equipements et Infrastructures »**

Voirie : actuellement en Sarthe 4000 km, près de 300 km en plus et 400 personnes à gérer personnel de l'équipement

Est-ce qu'il y aura un bonus sur l'entretien des routes ?

Quelle responsabilité sur les liens entretien et sécurité ?

Comment les personnels seront rémunérés et gérés ?

Quelle charge budgétaire a été retenue ?

Quelle garantie sur les dotations en provenance de l'Etat ?

Pour l'aérodrome est-ce que ça change quelque chose même si c'est prévu pour 2007 ?

Quel changement pour les transports en zone rurale ?

**Un responsable d'organisation syndicale** : Le personnel est inquiet car il risque de ne plus y avoir un traitement égalitaire sur le territoire national. Nous n'avons aucune confirmation sur le fait que les agents gardent les mêmes avantages liés au statut (retraite et régime indemnitaire). Nous craignons qu'il n'y ait pas d'homogénéité entre Fonction Publique d'Etat et Fonction Publique Territoriale. Nous avons des inquiétudes sur la fermeture probable des certaines subdivisions ou certains centres. Nous n'avons aucune certitude sur les lieux de travail. Nous recommandons le maintien de service public de proximité. Au niveau national, pour l'instant, nous n'avons pas de projet de convention. Il faut au moins une trentaine de décret avant le 1<sup>er</sup> janvier. Selon la programmation du budget de l'Etat pour 2005, il y aurait 800 postes supplémentaires de programmer au niveau nationale soit environ 8 ou 10 postes en Sarthe. Le Conseil Général compensera-t-il ces postes, y aura-t-il renforcement ? Quel sera le statut de ces nouveaux agents ?

Nous avons des missions spécifiques comme les interventions hivernales et les interventions sur les lieux des accidents, pourrions-nous encore les assurer ?

**Un responsable d'organisation syndicale** : Aménagement de voirie (construction sans trottoirs dans des lotissements) et des pistes cyclables dans le secteur rural. Quelle sera la politique de développement sécuritaire ? A Sceaux sur Huisne, certains endroits n'ont pas de trottoirs. Le gouvernement se décharge sur le département pour assurer ces aménagements.

**Un élu du canton de Bouloire** : Concernant la RN157, que deviennent les crédits du contrat de plan état Région pour les aménagements ? Aujourd'hui, il n'y a plus d'argent, comment l'Etat va-t-il pouvoir assumer ?

**Un responsable d'organisation syndicale :** Nous avons émis des réserves au niveau national surtout sur ce qui concerne le transfert de charges. Nous avons proposé une alternative : constituer la DDE en service multi collectivité. Nous sommes inquiets sur le devenir du parc départemental. Que vont devenir les agents techniques du parc automobile, pour l'instant il n'y a pas d'équivalent au niveau de la fonction publique territoriale. Le parc départemental est un outil économique car les ouvriers (une centaine) effectuent des travaux pour les communes et ces travaux paient les salaires des ouvriers. Ils risquent d'être licenciés car pour l'instant il n'y a pas d'équivalent dans la fonction publique territoriale. Pour les Personnels, l'Etat a prévu une mobilité sur la base du volontariat et une indemnisation totale.

Quel sera notre accueil au sein de la fonction publique territoriale, quelle sera la gestion en terme de flux de recrutement, quel sera notre régime indemnitaire ?

Au niveau national, une commission nationale tripartite a été mise en place, nous souhaiterions que cette commission soit transposée au niveau du département (Conseil Général, Etat, Organisations syndicales DDE).

**Un élu du canton de Conlie :** Quel sera le maillage de la DDE sur le département ? Nous craignons que le maillage s'élargisse de plus en plus ? La DDE doit rester un service public de proximité au quotidien. C'est un interlocuteur très important pour les maires de petites communes. Elle a un rôle de conseil et les interlocuteurs de la DDE sont de grands professionnels. Il faudra être vigilant car il pourrait y avoir une augmentation des tarifs car la charge de travaux de la DDE devient de plus en plus lourde. Qui assurera la mission de conseil auprès des collectivités, les agents de la DDE, des cabinets spécialisés, les communautés de communes ?

**Un élu du Mans :** Actuellement, l'Aérodrome du Mans est géré par la Chambre de Commerce et d'Industrie que va faire le Conseil Général ?

**Christophe ROUILLON :** Cette décentralisation s'est faite dans la précipitation et en catimini. Nous sommes à deux mois du transfert effectif des services DDE et les décrets d'application ne sont toujours pas sortis. L'Etat semble avoir beaucoup de difficulté à trouver des solutions pour effectuer ces transferts. Il faut souligner aussi le manque de concertation et de démocratie du gouvernement. Il n'y a pas eu de débat au sein du conseil général ni aucune anticipation des problèmes. L'article 49.3 a été utilisé par le gouvernement pour contraindre les exécutifs des Collectivités territoriales, y compris de sa propre majorité, des transferts des moyens pour faire face au transfert de charge. Le principe est la compensation par l'état à l'euro près du transfert de charge mais sur la base de dépenses des années antérieures mais on se rend compte à la lumière de vos demandes qu'il y a déjà des demandes qui vont au-delà de ce qui était pratiqué précédemment. Le Département risque d'être happé sous la pression des concitoyens. Il y aura des dépenses supplémentaires non financées par le transfert de charges. On nous dit que le conseil constitutionnel sera garant du respect de ces transferts, mais il n'est pas pensable d'imaginer les 9 sages du conseil saisi de milliers de demandes qui arriveront du terrain pour demander le transfert de charge. Il s'agit pour le gouvernement de transférer ses missions au niveau de locales et au privé des missions de service public.

Aujourd'hui, la DDE est la principale menacée. Nous sommes très attachés à ce service public qui est l'un des piliers de notre république. Que va-t-il rester de la DDE ? On peut nous rétorquer qu'on administre mieux de près, certes mais de nouvelles questions vont apparaître comme l'harmonisation des équipements entre les différents pôles du territoire. Que se passera-t-il dans les départements les plus pauvres qui ne pourront pas subvenir à

l'entretien des routes nationales (exemple de la Creuse) ? En Sarthe, il y a des points où les travaux n'ont pas été faits et cela va se chiffrer en millions d'euros.

Que va devenir le service public ? Le parc équilibrait ses finances par ses services aux communes. Le département aura-t-il les moyens de financer le parc (qui est un moyen pour les communes d'avoir des services à des prix corrects) ou est-ce que l'on se tournera vers une privatisation générale ?

Les transferts se traduiront par une augmentation de la fiscalité locale les années à venir. Par exemple, concernant le FSL, hier à la commission permanente, on nous a informé que un nouveau bâtiment serait loué par le cg pour y installer les services. Tous cela devra être financé et cela se traduira par une augmentation évident de la fiscalité locale. Il y aura une baisse des impôts au niveau nationale et une augmentation au niveau locale. Paradoxalement, il y a quelques années on s'interrogeait sur l'avenir du département mais aujourd'hui on s'aperçoit que le département revient en force avec des compétences extrêmement importantes qui touche à la vie quotidienne (politique en direction des personnes ages, politique en faveur du logement, gestion des grands équipements routiers). Le budget du département sera l'un des plus importants.

## **Thème 2 : « Politique du logement »**

L'attribution des aides publiques pour les logements sociaux ferait l'objet de conventions pour 6 ans. Expliquez-nous ?

Le comité départemental de l'habitat disparaît au profit de la région : problème ou pas ? Ceci amène aussi la question de la concertation entre départements et régions.

Le plan départemental pour accéder à un logement décent est-il concerné par les mesures de décentralisation ?

Qu'advient-il du fonds de solidarité logement ?

**Un militant associatif** : J'interviens sur l'aide sociale, je suis administrateur de l'aide à domicile qui compte 700 salariés et nous avons des interlocuteurs pour discuter du prix agrès et il est plus facile pour nous de discuter avec le département qu'avec la CRAM et la CAF. Je suis favorable à la décentralisation car on peut régler les problème au plus près.

**Nelly HEUZÉ** : nous ne sommes pas opposés à la décentralisation. La gestion des collèges par les départements a été une bonne chose. Mais nous sommes inquiets sur les transferts financiers. Il faut qu'il y ait équivalence. Il faut rester très vigilant sur la manière dont elle va se faire.

**Marietta KARAMANLI** : La première vague de décentralisation a fait apparaître des éléments positifs. Mais la question de fond qui se pose aujourd'hui au plan nationale, c'est que l'on brade l'état et je pense qu'il y a des domaines que l'on ne peut pas décentralisé, on ne peut pas enlever la l'engagement de l'état que se soit pour la santé, pour la sécurité, pour l'éducation. La gauche aurait été au pouvoir elle aurait aborder la décentralisation sur un autre plan. Un politique nationale permet un traitement identique et égalitaire d'une question sur l'ensemble du territoire. Nous pouvons déjà constater une différence de traitement de la politique en faveur des personnes âgées selon les départements. Nous ne pouvons accepter les décalages entre départements selon leur richesse.

**Un retraité** : Le problème de l'habitat des personnes âgées et particulièrement le problème du domicile pour les personnes âgées en établissement. Est-ce que ce n'est pas isolé les établissements de l'habitat social ce n'est pas isolé les personnes âgées et les personnes en

perte d'autonomie de la société ? Il y a un vide établi dans la prise en charge des personnes en perte d'autonomie et la création d'établissement et ce vide est comblé non pas par l'habitat social mais par l'intervention de société à but lucratif qui investisse de plus en plus ce marché ?

**Un militant associatif :** Un des Thèmes d'ATTAC 72 est la démocratie participative. Compte tenu des conditions dans lesquelles la loi a été votée (49.3), cette décentralisation a été imposée par le haut. C'est une démarche très centralisatrice. C'est un projet idéologique qui est imposé contre la population (mouvements sociaux) et contre l'avis des élus locaux. Ici, proximité ne sera pas synonymes systématiquement d'efficacité. Ici, proximité peut être synonyme de clientélisme, d'inégalité, d'éclatement, de traitement inégale. La démarche demande à être remise à plat. Peut-on revenir sur cette loi en cas d'alternance au niveau national ou autre ? Y aura t il réversibilité ?

**Christophe COUNIL :** Nous sommes d'accord avec vous sur un certain nombre de chose. Et c'est pourquoi nous lançons ces assises départementales qui seront renouvelées régulièrement pour faire naître cette démocratie de proximité. Nous sommes des conseillers généraux et nous nous saisissons des questions qui sont de la compétence du conseil général. Au delà nous sommes aussi des responsables politiques en tant que tel nous avons aussi notre rôle à jouer et le débat pourra ce situer aussi à ce niveau. Vous parlez d'un éventuel retour en arrière de la loi, nous n'avons de réponses possibles à l'heure actuelle. Aujourd'hui, les régions et les départements qui sont passé à gauche, il y a une volonté très forte des présidents des exécutifs de gauche de refuser la décentralisation. A partir de janvier vous serez témoin d'un conflit en ces présidents et l'Etat car ils vont refuser de signer les conventions de transferts des personnels. Il y aura un blocage très fort entre les préfets (représentant l'état) et les élus qui ont une légitimité populaire forte. On va se retrouver dans des situations de blocages. La décentralisation sera imposée par la force.

Question de l'animateur concernant le référendum local, possibilité pour les électeurs d'être sollicités par les élus pour donner leur avis, comment cela peut s'envisager au niveau du conseil général et comment cela peut-il s'organiser ?

**Christophe COUNIL :** Le conseil général, sur une décision qui le concerne peut décider d'organiser un référendum départemental sur un sujet particulier. Les citoyens n'ont pas la possibilité d'imposer une question et l'organisation d'un référendum.

**Un responsable d'organisation syndicale :** Ne perdons pas de vue le principe liberté, égalité, fraternité. Nous sommes pour la décentralisation à condition que l'égalité sur le territoire soit respectée. Or, aujourd'hui, on se rend compte quelle est fortement battue en brèche. L'Etat doit être le garant de l'égalité et de l'équité. Au niveau départemental, on voit actuellement la volonté du Conseil général au Grand Lucé, de fermer la maison de retraite publique et de donner des lits à la maison de retraite privée (suppression d'un service public de proximité). Comment faire pour transposer le principe du conseil de quartier au niveau du conseil général ? Comment s'organiser collectivement, démocratiquement pour composer autrement ?

**Christophe ROUILLON :** Le logement social est une question fondamentale au centre des préoccupations d'une grande majorité de nos concitoyens. Nous connaissons actuellement une pénurie de logement à un prix accessible. La politique de transfert du logement social au département n'est pas neutre. Car le logement est au cœur de la solidarité. C'est un droit

fondamental de citoyen. Sans logement on ne peut rien faire, ni trouver un travail, ni élever les enfants. La politique du logement pour la rénovation et pour la construction va être déléguée à la communauté urbaine du Mans et au Département et au niveau national gérée par une agence nationale de rénovation urbaine. Le ministère de l'équipement n'aura plus la main mise sur la politique du logement au niveau national. Si la Gauche revient au pouvoir en 2007, je pense que nous reviendrons sur l'agence nationale de rénovation urbaine. Concernant les aides à la pierre qui vont être gérées prochainement par le département, je souhaite qu'il y ait une égalité de traitement, pas de clientélisme et que l'on puisse mieux répartir les logements sociaux sur le territoire. Il est anormal que quelques communes concentrent toute la pauvreté. Le Préfet avait précédemment la possibilité de gérer l'affectation de personnes qui étaient en grande détresse sociale et aujourd'hui il faudra demander l'accord des élus locaux pour effectuer ces affectations, c'est un retour en arrière et cela favorisera le clientélisme.

La réversibilité sera difficile, une fois que les personnels seront installés dans une collectivité.

**Militant associatif** : Les aides aux domaines privés, il faudrait trouver des moyens pour les contraindre à entretenir leur parc de logement.

Concernant le FSL, les conditions actuelles pour y accéder sont très restrictives.

**Militant associatif** : Je suis bientôt au RMI. Concernant le FSL, on s'engage à des remboursements sur trois ans souvent à des moments où l'on est en CEC-CES (on touche de l'argent). Le contrat n'est pas renouvelé et l'on retombe dans le cercle vicieux. On a l'impression que l'administration fait du racket sur les plus pauvres.

**Christophe ROUILLON** : Les conditions d'attribution du FSL sont très strictes et aujourd'hui on a beaucoup de personnes qui ont de grosses difficultés pour accéder à un logement. Les jeunes, en particulier, car les bailleurs sociaux demandent des garanties.

**Christophe COUNIL** : Sur le FSL on est sur l'exemple type d'une décentralisation précipitée qui va poser de gros problèmes. Actuellement, les dossiers FSL sont gérés par la CAF. À partir du mois de mars 2005, ils seront gérés par du personnel conseil général. Il ne s'agit pas de transfert de personnel. Ce sont des personnes nouvelles qui vont gérer ces dossiers. 6 000 dossiers sont gérés en un an. On se pose le problème du suivi des dossiers. Quels seront désormais les critères qui seront retenus ? Les critères seront différents d'un département à un autre. Quelle somme le conseil général mettra dans le FSL ?

Aujourd'hui, il faut du vrai logement social c'est-à-dire avec des loyers bas. Et aujourd'hui les aides qui sont attribuées pour construire des logements sociaux ne permettent d'avoir des loyers abordables. Les gens qui habitaient dans des logements que l'on détruit ne peuvent pas se reloger dans les nouveaux logements que l'on reconstruit car ce ne sont plus les mêmes loyers. Le conseil général devra gérer la pénurie d'aide.

#### 4) **Thème 3 : « Education »**

Les collèges sont de la compétence du Département pour la partie immobilière principalement et des équipements. Les biens de l'Etat sont transférés au département

Le conseil général définit la localisation des collèges et les capacités : en gros, la carte scolaire.

Le département va assurer le recrutement et la gestion des personnels techniques et de service. Plus de 400 agents concernés : on se souvient des mouvements de grève qui exprimaient une émotion. Statuts, rémunération, mouvement, choix des personnels, recrutement... tout est-il clair ?

**Un responsable d'organisation syndicale** : Entre les décrets d'application sur l'année qui vient et les 2 ans pour que les personnels choisissent il faudra 3 ans. Nous créerons toutes les conditions pour qu'il y ait réversibilité de la loi. Nous demandons aux élus de tout faire pour maintenir les conditions de réversibilité de la loi. Pour permettre cette réversibilité il faut lutter pour garantir le maintien des missions de services publics car un des premiers cadres de la loi permet aux présidents de Cg ou de région de pouvoir orchestrer différemment les missions de changer les missions et d'externaliser les missions. Il faut être très vigilants sur les missions comme la restauration, comme l'entretien des locaux qui risque d'être les premières missions touchées. La tentation sera évidente de vouloir externaliser. L'externalisation de la restauration des cantines scolaires a déjà commencée dans certains départements (région PACA) et la cour des comptes en a dressé un bilan catastrophique. Les personnels, il faut définir des cadres d'emploi qui déterminent les missions de services publics au sein des établissements. Il faudrait mettre en place une filière technico-éducative avec un cadre d'emploi sur des missions.

Nous avons des inquiétudes sur le terrain des salaires, des recrutements. Problèmes sur les temps de travail, les 1 600 heures du personnels TOS sont déterminées par rapport à la présence de enfants, rien ne garantit que le conseil général continue sur cette voie.

Au niveau des salaires, au niveau des primes il y a des différences entre fonction publique d'état et fonction publique territoriale.

Recrutement : lorsque l'on est recruté dans la fonction publique d'état on est recruté sur un corps ce corps détermine l'emploi et les missions ce qui n'est pas le cas dans la fonction publique territoriale.

Carte scolaire des collèges et responsabilité du président du Conseil général sur l'affectation des élèves dans les collèges : risque de clientélisme et de ghettoïsation sur certains collèges.

Possibilité de transformation des écoles élémentaires et maternelles en écoles publiques intercommunales, cela peut conduire à la disparition de l'école communale. Nous demandons aux élus de refuser cette expérimentation.

**Un responsable d'organisation syndicale** : Nous refusons aussi les transferts de personnels car nous estimons que cela n'apporte rien excepter une décharge financière de l'état. Nous souhaitons assurer une protection maximale aux personnels TOS et que leur arrivée dans la fonction publique territoriale se fasse le mieux possible et qu'il est une vision claire de ce qui va leur arrivée dans les années à venir. Nous avons une crainte de la hausse de la fiscalité locale. Nous refusons toute externalisation. Nous avons la volonté que les personnels soient gagnants dans cette décentralisation. Nous souhaitons qu'une formation soit assurée à ces personnels notamment une formation leur permettant d'être réellement membres de la communauté éducative. Nous souhaitons que leur place des les conseils d'administration soit assurés. Nous revendiquons la mise en place.

**Un responsable d'organisation syndicale** : Nous sommes demandeurs d'un cadre d'emploi pour les TOS, c'est pour nous l'assurance d'une pérennisation TOS et cela devrait éviter que leur tâche soit soit externalisée soit dévolu à des personnels sous contrat précaire. Ce cadre d'emploi est une protection de l'agent territorial, c'est une garanti en terme d'affectation sur un établissement et s'est la possibilité de mutation géographique qui serait conservé.

La représentation du Personnel : jusque la les personnel était représenté dans les CTP ET CAP en fonction du type d'emploi et cela risque de plus être le cas.

**Christophe COUNIL** : Nous partageons globalement ce qui a été dit. Il y a un fort risque de privatisation, de ghettoïsation de certain collège avec des réformes de cartes scolaires. Nous

serons très vigilant car nous siégeons au sein des conseils d'administration des collèges de nos cantons et nous verrons l'évolution des choses. Le risque de dérive financière existe. La réversibilité n sera possible que si une très grande majorité des TOS souhaite rester dans la fonction publique d'état.

#### 5) **Thème 4 : « FAJ »**

Fonds d'aide aux jeunes : insertion des jeunes de 18 à 25 ans non concernés par le RMI sera placé sous l'autorité du Conseil Général

Quels changements ?

Le département participera-t-il à l'extension de l'expérimentation concernant la Protection Judiciaire de la Jeunesse ?

**Un responsable d'une mission locale :** Concernant le logement précaire des jeunes, la mission locale accueille environ 5000 jeunes par an et on a 20 % de ces jeunes en logement précaire Quelle politique par rapport à la précarisation de ces jeunes ? Les foyers de jeunes travailleurs et autres ne satisfont pas les besoins en matière de logement des jeunes.

A travers le FAJ on peut se demander quelle politique a le cg dans le cadre de l'insertion sociale des jeunes. Jusqu' à maintenir le CG a refusé de s'engager en rétorquant que cela n'était pas de sa compétence. A partir du 1<sup>er</sup> janvier cela sera de sa compétence. Le FAJ n'est qu'un outil.

Nous avons écrit au président du conseil général pour échanger sur cette politique, aujourd'hui nous n'avons aucune réponse. La Loire Atlantique a une politique très volontaire en matière d'insertion des jeunes, il crée des bourses, des aides pour accompagner les jeunes dans leur démarche d'insertion professionnelle.

Le FAJ est actuellement cofinancé par l'état et la région demain ce ne sera plus que par le CG. Est-ce que le Cg va refuser de s'engager en milieu urbain pour privilégier le secteur rural ? Nous avons des craintes sur les actions collectives. Attention au risque de rupture de l'égalité entre les territoires.

**Agnès LORILLEUX :** Depuis plusieurs mois, les responsables de circonscriptions du CG sont présents au commission FAJ et leur mot d'ordre est économie, économie.

**Un responsable d'organisation syndicale :** nous sommes inquiets car on va passer d'une collectivité employant 980 agents à une collectivité de 1 900 agents en l'espace de 2 – 3 ans. Cela nécessite des infrastructures, des moyens et une gestion qui pour l'instant ne semble pas prise en compte et ne semble pas être anticipé. Dans les instances paritaires nous avons demandé qu'une commission paritaire soit mise en place avec les représentant du personnel. Pour l'instant rien ne ce fait. Nous souhaiterions assister à titre d'information à la réunion de la commission décentralisation du 22 novembre prochain. Il serait bien que les représentants des personnels départementaux puissent assurer un lien pour accueillir au mieux les futurs agents transférés.

**Christophe COUNIL :** La confrontation d'idée au long de la matinée a fait ressortir, les mêmes inquiétudes pour chacun. Nous poserons des questions et nous prendrons position sur les dossiers qui nous seront soumis en fonction de ce qui c'est dit ce matin. La discussion a été riche et cela va nous permettre de prendre des positions plus argumentées. Nous allons pouvoir nous faire le relais du questionnement qui a été fait. Nous souhaitons être la courroie de transmission. La prochaine réunion traitera des personnes handicapées.